

**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE
2016**

DE LA VILLE DE TOURS





RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2016

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'élaboration proprement dite d'un budget primitif doit être précédée d'une phase préalable constituée par le Débat d'Orientation Budgétaire à l'intérieur d'un délai de deux mois précédant son examen.

Cette délibération n'a pas de caractère décisionnel. Elle doit toutefois s'appuyer sur une note de synthèse permettant de présenter les grandes orientations du budget à venir.

Par ailleurs, l'article 107 4° de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) est venu modifier l'article L. 2312-1 du CGCT pour préciser un contenu obligatoire du rapport du débat d'orientations budgétaires (DOB) :

«Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

«Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.»

Par ailleurs, les articles L. 2311-1-1 et D. 2311-15 du CGCT soumettent les collectivités de plus de 50 000 habitants, préalablement au débat sur le projet de budget, à la présentation d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

De plus, en application de l'article L.2311-1-2, le Maire doit présenter un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de la collectivité. Le rapport fait état de la politique de ressources humaines de la commune en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. En outre, il dresse le bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité et fixe les orientations pluriannuelles de nature à favoriser cette égalité.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir prendre acte du rapport de présentation des orientations budgétaires pour l'exercice 2016 ainsi que ceux concernant la situation interne et territoriale en matière de développement durable et la politique de ressources humaines de la commune en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I) LES ELEMENTS DE PROSPECTIVES BUDGETAIRES S'INSCRIVANT DANS LA PREPARATION DU BUDGET 2016p 4

I - 1) La mise en place du schéma de mutualisation et les transferts de compétences.....p 8

I - 2) Des recettes de fonctionnement peu dynamiques (en lien avec la baisse des concours financiers de l'Etat) et une stabilité fiscale.....p 9

I - 3) Une capacité d'autofinancement en augmentation grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement.....p 14

I - 4) Conforter le taux d'épargne pour autofinancer les dépenses d'équipement.....p 15

I - 5) L'augmentation des investissements et le désendettement de la Ville.....p 16

II) LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES.....p 17

II - 1) Une évolution de la masse des charges de personnel maîtrisée.....p 17

II - 2) La structure et l'évolution des effectifs en légère baisse.....p 17

II - 3) Le temps de travail p 19

II - 4) Les régimes indemnitaires rénovés depuis 2012 p 20

II - 5) Les orientations pour 2016 : priorité à la formation, l'insertion et l'évolution des carrières..... p 20

III) LES ENGAGEMENTS HORS BILAN : LES RELATIONS ENTRE LA VILLE ET LES ORGANISMES SATELLITES.....p 22

IV) LA POLITIQUE DE GESTION DE LA DETTE AXEE SUR LE DESENETTEMENT ET LE REPROFILAGE DE L'ENCOURS DE LA DETTE.....p 24

V) PERSPECTIVES FINANCIERES ET ORIENTATION BUDGETAIRE 2016 DES BUDGETS ANNEXESp 29

INTRODUCTION

Dans la continuité de l'exercice passé, l'objectif assigné à la préparation du Budget Primitif 2016 sera de poursuivre nos efforts pour dégager un niveau d'épargne nette positif de nature à respecter les grands équilibres de ce budget.

Cette trajectoire sera d'autant plus difficile à atteindre que le contexte actuel ne laisse que très peu de marges aux collectivités pour dynamiser leurs ressources courantes de fonctionnement notamment face à l'atonie des concours financiers de l'Etat.

Le contexte économique au niveau mondial et au sein de la zone euro

L'économie mondiale s'inscrit dans une reprise de croissance qui d'après l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) pourrait atteindre 3,3% en 2016 puis 3,6% en 2017. En 2015, le taux de 2,9% est effectivement marqué par un ralentissement des échanges internationaux et notamment par une diminution prononcée des importations des pays émergents.

Ainsi, une accélération de la croissance pour l'année à venir sera possible si les conditions sont réunies pour dynamiser les échanges et les investissements.

Favorisée par les bas niveaux des prix du pétrole, de l'euro et des taux d'intérêt, la croissance reprend en zone euro depuis fin 2014. La reprise s'est même généralisée à l'ensemble des pays membres et demeure en bonne voie pour la fin de l'année. En dépit du ralentissement économique de certains pays émergents comme la Chine, le niveau de consommation résiste et permet de soutenir l'activité.

En perspective pour 2016 et pour encourager la reprise économique, la zone euro pourra compter sur une politique monétaire accommodante, la baisse des prix du pétrole et des politiques budgétaires neutres voire expansionnistes.

Selon l'OCDE, la croissance de l'activité, en zone euro, devrait s'établir à 1,8% en 2016 et 1,9% en 2017. Quant à l'inflation elle devrait progresser selon le rythme de +1,1% en 2016 et +1,7% en 2017.

Les principaux dispositifs de la loi de finances 2016

Sur le plan national, les orientations budgétaires ont été fondées à partir d'une hypothèse de croissance de +1,5% en 2016 (+1% en 2015) et d'une inflation modérée de +1% (+0,1% en 2015).

La réduction du déficit budgétaire se fonde principalement sur la maîtrise des dépenses publiques en ayant pour objectif l'application d'un plan d'économies de 50 milliards d'euros d'ici 2017. L'impact pour les collectivités locales se traduit par une baisse de leur principal concours financier, la dotation globale de fonctionnement (DGF), qui, à l'horizon de 2017, fera l'objet d'une refonte complète de son architecture.

Ces dispositions sont conformes à l'Objectif national d'Evolution de la Dépense Publique Locale (ODEDEL), créé par la loi de programmation des finances publiques 2014-2019. Ces indications, à valeur non contraignante et purement indicative, ont vocation à alimenter le débat sur les finances des collectivités locales. Ainsi, à compter de 2016, chaque collectivité se verrait attribuer une trajectoire différenciée.

Objectif d'évolution de la dépense publique locale (à titre indicatif) :

	Objectif 2016
RÉGIONS	0,4%
dont évolution des dépenses de fonctionnement	0,6%
DÉPARTEMENTS	1,9%
dont évolution des dépenses de fonctionnement	2,7%
GROUPEMENTS A FISCALITÉ PROPRE	0,6%
dont évolution des dépenses de fonctionnement	0,7%
COMMUNES	1,2%
dont évolution des dépenses de fonctionnement	1,3%
Collectivités locales et leurs groupements	1,2%
dont évolution des dépenses de fonctionnement	1,6%

Source : PLF 2016 – Caisse d'épargne

La loi de finances 2016 confirme la poursuite de la baisse des dotations tout en proposant des mesures pour atténuer les impacts sur les collectivités les plus fragiles. Des propositions sont également formulées afin de soutenir le niveau d'investissement.

La réforme de la DGF a été engagée pour trois raisons :

- Supprimer progressivement les écarts de ressources non justifiés entre les collectivités et faire reposer la DGF sur des critères objectifs de ressources et de charges,
- Augmenter son efficacité avec des versements plus concentrés sur les communes et les intercommunalités les moins favorisées et avec un encouragement à l'intégration fiscale,
- La rendre plus lisible.

A compter de 2017, la dotation forfaitaire sera composée d'une dotation de base de 75,72€ par habitant, d'une dotation de ruralité de 20 euros par habitant dont la densité est inférieure à 75% de la moyenne nationale et d'une dotation de centralité calculée au niveau de l'ensemble intercommunal et comprise entre 15 et 45 euros par habitant.

Pour 2016, les modalités de répartition restent inchangées (idem qu'en 2015) avec une baisse de 3,5 milliards d'euros des crédits mis en répartition et portant sur un montant global de la DGF à 33,1 milliards d'euros.

En ce qui concerne la péréquation verticale, une progression de la dotation de solidarité urbaine (DSU) et de la dotation de solidarité rurale (DSR) à hauteur respectivement de 180 millions d'euros et 117 millions d'euros est programmée.

De plus, le bénéfice du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) est élargi aux dépenses en matière d'entretien des bâtiments publics payées à compter du 1^{er} janvier 2016. Les dépenses d'entretien de voirie seront également éligibles ainsi que « les dépenses d'investissement

réalisées sur la période 2015-2022, sous maîtrise d'ouvrage publique, en matière d'infrastructures passives intégrant leur patrimoine dans le cadre du plan France très haut débit ».

En matière de fiscalité, certains ménages pourront obtenir comme en 2015, des exonérations de taxe d'habitation, de taxe foncière sur les propriétés bâties et de contribution à l'audiovisuel public sous conditions de ressources. Cette mesure concerne les personnes âgées, veuves ou en situation de handicap.

Les aides à l'investissement prévues dans la Loi de Finances 2016

Un fonds de soutien à l'investissement public local est institué de 800 millions d'euros et est constitué de deux enveloppes, l'une pour les communes et EPCI et l'autre pour les communes des unités urbaines de moins de 50 000 habitants. Ce fonds pourra être mobilisé pour des dépenses d'investissement relatives à la réalisation de projets de rénovation thermique, de transition énergétique et de mise aux normes des équipements publics.

Les projections pour le budget 2016 de la Ville

A partir de ces éléments et de l'estimation des résultats de l'exercice 2015, il convient donc d'extrapoler les évolutions de recettes et de dépenses de la collectivité afin de définir l'équilibre du budget 2016 et d'élaborer une stratégie qui permette de concilier les objectifs financiers et les enjeux politiques.

En premier lieu, la stratégie budgétaire retenue s'appuiera, pour l'année 2016 et les suivantes, sur **une stabilisation de la pression fiscale** qui passera par une **non-augmentation des différents taux d'imposition des taxes ménages**. De même, il n'est pas envisagé de revenir sur les quotités des abattements attachées à la taxe d'habitation.

L'évolution de produit fiscal ne s'appuiera donc que sur la variation des bases fiscales.

En second lieu, une attention toute particulière sera apportée sur **le niveau de l'épargne brute**. En effet, c'est un des soldes intermédiaires de gestion le plus utilisé car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale. L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice et s'assimile à la " Capacité d'autofinancement " (CAF) utilisée en comptabilité privée.

Elle constitue un double indicateur :

- d' "aisance" de la section de fonctionnement, dans la mesure où son niveau correspond à un "excédent" des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent est indispensable pour financer les investissements et rembourser la dette existante.

- de la capacité de la collectivité à investir ou à couvrir le remboursement des emprunts existants.

La préservation d'un niveau satisfaisant d'épargne brute doit être le fondement de la préparation de ce budget - et de ceux qui vont suivre - si la Ville veut accroître son niveau d'investissement tout en continuant à se désendetter.

Cet objectif ne pourra être atteint qu'en maîtrisant l'évolution des charges courantes de fonctionnement sachant que du côté des recettes, avec la baisse des concours financiers de

l'Etat (-3,6 M€ attendus sur 2016), les marges de manœuvre demeureront extrêmement contraintes.

C'est pourquoi, la trajectoire visant à ramener le taux d'épargne (épargne brute/recettes réelles de fonctionnement) vers un pourcentage proche de 8% en 2016 (contre 6,5% au CA 2014) passera inéluctablement par une réduction des dépenses de fonctionnement.

Tous les principaux postes de charges seront examinés pour atteindre cet objectif, à savoir les frais de personnel, les crédits affectés à la consommation des services et les subventions versées. Par ailleurs, après la résiliation du swap du Crédit Agricole, les charges financières s'afficheront nettement à la baisse.

La finalité sera de dégager un montant consacré aux **dépenses d'équipement d'au moins 25M€** (contre 21,5 M€ au BP 2015 hors reports) tout en poursuivant le désendettement de la Ville.

A ce titre, **l'emprunt nouveau devra s'afficher à un niveau inférieur** au montant du capital remboursé pour 2016 (+ de 12 M€). Ainsi, la baisse de l'encours, conjuguée à l'augmentation de l'épargne brute, aura pour conséquence de ramener la capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) en-dessous du seuil critique de 15 ans (18 ans au CA 2014).

L'accroissement des crédits d'investissements vise à répondre à plusieurs objectifs :

- permettre à la Ville de rattraper son retard en matière d'entretien de son patrimoine en se rapprochant progressivement de ratios permettant la comparabilité avec des collectivités de même strate ;
- soutenir l'économie locale et l'emploi ;
- assurer l'attractivité de son territoire et le bien-être de ses habitants.

Par ailleurs, la préparation du budget 2016 ne pourra pas être dissociée des résultats de la gestion de l'exercice 2015. Les premiers éléments de clôture laissent à penser que ces résultats devraient être nettement supérieurs à l'exercice passé, fruit du travail de la rationalisation des dépenses publiques et de la recherche d'optimisation des recettes.

De même, il convient de rappeler que **la mutualisation est en marche** et a prouvé sa pertinence dans de nombreux domaines en améliorant l'efficacité de l'organisation territoriale tout en apportant des économies d'échelle à chaque niveau de collectivités.

Enfin, 2016, avec la 1700^{ième} anniversaire de Saint Martin, sera l'occasion de mettre Tours au cœur d'un évènement international permettant de faire de la Ville la principale porte d'entrée du Val de Loire.

Je vous invite maintenant à débattre sur ces orientations à la lecture des données intégrées dans le présent document.

I) LES ELEMENTS DE PROSPECTIVES BUDGETAIRES S'INSCRIVANT DANS LA PREPARATION DU BUDGET 2016

I – 1) La mise en place du schéma de mutualisation et les transferts de compétences

L'adoption du schéma de mutualisation entre la Ville et la Communauté d'agglomération et la création de services communs impliquent le transfert de droit des agents municipaux exerçant la totalité (ou en partie) de leurs fonctions dans ces services.

Pour 2016, seront concernés :

- La Direction des Systèmes d'Information,
- La Direction des Ressources Humaines,
- Le service d'Instruction des Autorisations du Droit des Sols,
- Le service d'Education à l'Environnement,
- La Direction de l'Energie,
- Le Service des Systèmes d'Information Géographique,
- La Direction de l'Aménagement Urbain,
- Le service de la Propreté Urbaine.

Au total, ce seront 278 agents qui seront transférés au 1/1/2016 à Tour(s)plus représentant un coût total de près de 5,9 M€.

Cette diminution de charges affectera le chapitre 012 "charges de personnel" du budget principal de la Ville de Tours mais aura aussi un impact sur le compte de recettes enregistrant les remboursements de mise à disposition de personnel facturée. Par contre, l'utilisation de ces services communs par la Ville nécessitera l'inscription d'un crédit au chapitre 011 "charges à caractère général" en remboursements de frais à la Communauté d'Agglomération.

Ces mouvements viendraient modifier les comptes budgétaires entre les deux exercices de la manière suivante :

- Chapitre 012 "charges de personnel" : - 5,9 M€
- Chapitre 011 "charges à caractère général" – remboursement de frais : + 4,9 M€
- Chapitre 70 "mise à disposition de personnel facturée" : - 1 M€

Par ailleurs, la prise en compte de l'intérêt communautaire, en 2015, de l'Enseignement Supérieur par la Communauté d'Agglomération, implique le transfert de nouvelles charges relatives au fonctionnement de l'école des Beaux-Arts de Tours (1,7 M€) et de subventions (190.000 €) à verser au Centre de formation des apprentis de la Ville de Tours et à l'association de Formation professionnelle Polytechnique de Touraine.

Le montant de l'attribution de compensation revenant à la Ville en 2016 serait de :

- Montant de l'AC 2015 : 26,1 M€
- Charges transférées en 2016 (ESBA + Subventions) : -1,9 M€
- **Montant de l'AC 2016 : 24,2 M€**

En contrepartie, le chapitre 657 "subventions de fonctionnement" sera diminué du montant de la charge de fonctionnement transféré soit 1,9 M€.

I – 2) Des recettes de fonctionnement peu dynamiques (en lien avec la baisse des concours financiers de l'Etat) et une stabilité fiscale

La croissance des ressources courantes de fonctionnement s'appuiera prioritairement, en 2016, sur la variation des recettes fiscales directes (sans augmentation des taux de fiscalité) et indirectes.

Par ailleurs, les recettes tarifaires provenant de l'exploitation des services publics évolueront principalement en rapport avec la revalorisation des tarifs fixée, en moyenne, à +1%.

Les autres postes de produits de gestion seront ajustés en fonction des montants réalisés en 2015 tenant compte des mouvements exceptionnels qui ne seront pas reconduits sur 2016 (reprise d'une provision de 1 M€).

En revanche, les financements extérieurs afficheront une baisse en rapport avec la diminution des concours financiers de l'Etat, des allocations compensatrices de fiscalité ou des subventions reçues.

I – 2 – 1) La fiscalité directe et indirecte

La masse des recettes **fiscales directes** se compose du produit des trois taxes ménages (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non-bâties), des allocations compensatrices versées par l'Etat au titre de diverses exonérations et des reversements de fiscalité opérés par Tour(s)plus.

L'évolution du **produit des contributions** directes résulte de la variation de deux éléments : la base et le taux. Concernant les bases d'imposition des taxes ménages, la croissance se mesure par la somme de deux paramètres, à savoir la revalorisation nominale résultant de l'application d'un coefficient décidé par le Parlement (+1 % en 2016) et la hausse naturelle provenant de l'élargissement de la matière imposable (variation physique).

Le tableau ci-après retrace ces évolutions sur les 4 dernières années.

BASES REELLES D'IMPOSITION	2012	2013	2014	2015
TAXE D'HABITATION (TH)	160 586 158	166 699 498	166 501 717	168 706 000
Evolution	+4,76%	+3,80%	-0,12%	+1.32%
Variation nominale	+1,80%	+1,80%	+0,90%	+0.90%
Variation physique	+2,96%	+2,00%	-0,78%	+0,42%
FONCIER BÂTI (TFPB)	163 795 745	167 485 654	169 378 300	172 003 000
Evolution	+3,08%	+2,25%	+1,13%	+1,54%
Variation nominale	+1,80%	+1,80%	+0,90%	+0,90%
Variation physique	+1,28%	+0,45%	+0,23%	+0,64%
FONCIER NON BÂTI (TFPNB)	420 675	413 598	414 247	462 700
Evolution	-7,71%	-1,68%	+0,15%	+11.69%
Variation nominale	+1,80%	+1,80%	+0,90%	+0.90%
Variation physique	-9,51%	-3,48%	-0,75%	+10,79%

Concernant les taux d'imposition, ceux-ci sont respectivement fixés à 22,42% pour la TH, 22,46% pour la TFPB et 36,03% pour la TFPNB depuis l'année 2015.

Les quotités attachées aux abattements sur la taxe d'habitation sont respectivement votés à 15% pour le général, 20% ou 25% pour charges de famille et 10% pour le spécial à la base.

Par ailleurs, un abattement à la taxe d'habitation pour les personnes handicapées a été instauré, en 2015, au taux de 10% (DM du 7 avril 2015). Il entrera en vigueur pour les impositions de 2016.

Pour 2016, en prenant en compte la valorisation nominale de 1% des bases, une progression de +0,3% de la matière imposable, en conservant les taux d'imposition de 2015 et les abattements appliqués à la Taxe d'imposition, **le produit fiscal s'élèverait à 77,6 M€.**

	BP 2015	BP 2016	DIFFERENCE 2016/2015	
			VALEUR	%
PRODUIT DES TAXES				
T. H.	37 830 364	38 322 159	491 795	1,30%
T.F.P.B.	38 623 446	39 125 551	502 105	1,30%
T.F.P.N.B.	166 722	168 889	2 167	1,30%
TOTAL DU PRODUIT	76 620 532	77 616 599	996 067	1,30%
ALLOCATIONS COMPENSAT				
T.H.	3 190 111	3 190 111	0	0,00%
T.F.	244 121	170 885	-73 236	-30,00%
T.P./C.F.E.	395 198	276 639	-118 559	-30,00%
TOTAL ALLOCATIONS	3 829 430	3 637 634	-191 796	-5,01%
TOTAL GENERAL	80 449 962	81 254 233	804 271	1,00%

Les **allocations compensatrices (3,6 M€)** subiraient une correction à la baisse de 0,2 M€ entre le notifié 2015 et le prévisionnel 2016.

Ces compensations d'exonérations, versées au titre des taxes foncières et de l'ex-Taxe Professionnelle (TP), devenue depuis 2010 la Contribution Economique Territoriale, servent de variables d'ajustement au périmètre de l'enveloppe normée. La LF 2016 prévoit un recul important des crédits affectés à ces dépenses pour financer l'augmentation des enveloppes dédiées à la péréquation.

Par ailleurs, le périmètre des allocations compensatrices soumises à minoration serait élargi, notamment à la compensation de l'exonération de foncier bâti et de CET pour les créations et extensions d'établissements dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

A cet égard, il convient de souligner qu'un abattement de 30% de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est institué pour les logements sociaux situés dans les quartiers prioritaires. Il vise à compenser, pour les bailleurs, les surcoûts de gestion liés aux besoins spécifiques de ces quartiers en contrepartie d'une qualité de service et d'une présence renforcées, qu'il s'agisse de la qualité des relations locatives, de la tranquillité, de la salubrité, de l'insonorisation des bâtiments, de l'isolation thermique, du dépannage des ascenseurs.

La perte de recette fiscale liée à cette mesure n'est que partiellement compensée par l'Etat aux communes. En effet, aux bases exonérées de l'année, est appliqué un coefficient déflateur qui vient considérablement minorer le montant de la compensation.

A noter que lors de l'examen du PLF 2016, un amendement visant à la suppression de la minoration de la compensation pour les exonérations de taxe foncière sur les logements sociaux a finalement été rejeté. Sur ce sujet, le gouvernement s'est engagé à initier un travail sur la réalité des compensations face à la multiplication des variables d'ajustement. Ainsi, le coefficient de minoration pour les pertes de bases résultant de l'abattement de 30% serait arrêté à 40%.

Les reversements de fiscalité opérés par Tours(s)plus comprennent deux dotations :

- l'Attribution de Compensation (AC).
- la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)

L'attribution de compensation est égale au montant de la Taxe Professionnelle que recevait la Ville en 1999, diminué des charges transférées à la communauté d'agglomération. Pour 2016, il conviendra d'ajuster cette dotation à 24,2 M€ pour tenir compte des transferts évoqués en première partie de ce document.

La DSC (1,5 M€ prévu en 2016), qui évoluera de 1% en 2016, a été instaurée en 2000 par Tour(s)plus à partir d'un crédit global voté au niveau de l'agglomération et réparti aux communes membres en fonction de critères liés à la population et à la richesse fiscale.

Le poste « **impôts et taxes indirects** » pourrait afficher une légère augmentation par rapport aux montants inscrits au BP 2015 sachant que sur certaines taxes, notamment les droits de mutation, le réalisé 2015 (5,3 M€) sera largement supérieur à celui constaté en 2014 (4,2 M€).

I – 2 – 2) Les concours financiers de l'Etat

Les relations financières entre l'État et les collectivités territoriales sont caractérisées par l'existence d'une « enveloppe normée » regroupant les principaux concours financiers de l'État. Elle est composée principalement de la Dotation Globale de Fonctionnement, de différentes dotations de fonctionnement et des variables d'ajustement (c'est-à-dire les allocations compensatrices de fiscalité directe locales).

Pour 2016, il est important de rappeler que la baisse de l'enveloppe normée se traduit principalement par la **diminution de la DGF de 3,67 milliards €** répartie entre les différentes catégories de collectivités.

Pour les communes, la **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** comprend une part forfaitaire et des composantes dédiées à la péréquation verticale, à savoir la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS), la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP).

CONCOURS	NOTIFIE 2015	Prévu 2016	VARIATION 2016/2015	
			VALEUR	%
DGF – Dotation forfaitaire	30 994 863	27 394 863	-3 600 000	-11,61%
DSUCS	4 307 628	4 350 704	43 076	1,00%
DGD	1 014 938	986 172	-28 766	-2,83%
DNP	728 857	728 857	0	0,00%
TOTAL	37 046 286	33 460 596	-3 585 690	-9,68%

La **dotation forfaitaire de la DGF** est calculée tous les ans à partir de quatre composantes, à savoir les dotations de base (pour tenir compte de la variation de la population), de superficie, de garantie et de compensation auxquelles il convient de retrancher, depuis 2014, les sommes consacrées au redressement des finances de l'Etat.

Ainsi, en tenant compte de l'évolution de ces différents paramètres, **la dotation forfaitaire de la DGF serait en diminution de -11,61% (soit -3,6 M€) entre le montant attribué en 2015 et le prévisionnel 2016.**

Pour la **Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale** (4,3M€ prévus pour 2016), l'objectif affiché par la LF pour 2016 est d'affecter un crédit complémentaire de 180 M€ pour soutenir la péréquation verticale.

Les règles de distribution de la DSU valables en 2015 sont prorogées pour 2016. Les évolutions prévues (suppression des seuils et ciblage accru) sont reportées à 2017, au même titre que la nouvelle dotation forfaitaire des communes.

Le montant attendu par la Ville devrait légèrement augmenter en 2016 (+1%) même si la majeure partie de la hausse globale serait concentrée, comme en 2015, au profit des 250 villes de plus de 10 000 habitants les plus défavorisées (Tours était classée au 321^{ème} rang en 2015 au regard d'un indice synthétique de critères de ressources et de charges comme le potentiel financier, le nombre de logements sociaux, le revenu moyen par habitant....).

La Ville est bénéficiaire de la **Dotation Nationale de Péréquation** au titre de la part principale, son potentiel financier par habitant (1 132,12€ en 2015) étant inférieur à celui de la strate (1 257,08€). Par contre, elle ne bénéficie pas de la majoration, son effort fiscal (1,30) étant inférieur à celui de la strate (1,32).

En attente des données actualisées permettant de déterminer l'attribution pour 2016, il vous sera proposé de reconduire le montant notifié en 2016 (0,7 M€) sachant qu'à compter de 2017 cette dotation sera supprimée et que l'enveloppe globale votée en 2016 viendra abonder la DSUCS.

Pour la **Dotation Générale de Décentralisation (1M€)** qui concerne essentiellement la compensation "hygiène", la LF 2016 prévoit une reconduction en valeur des crédits consacrés aux dotations de compensation des charges transférées dans le cadre de la décentralisation. L'évolution de cette dotation n'est donc plus indexée sur le taux de progression de la DGF d'où la constance affichée sur cette ligne ces dernières années.

Au total, la somme des concours financiers de l'Etat à la Ville pour le fonctionnement **diminuerait de 9,68% entre le montant notifié 2015 et le prévisionnel 2016 (-3,6 M€).**

I – 2 – 3) Les autres recettes de fonctionnement

Pour les **subventions de fonctionnement reçues (8,8 M€ attendus pour 2016)**, un ajustement à la baisse (-0,2 M€) est à prévoir en rapport avec le désengagement de l'Etat, du Conseil Départemental sur le fonctionnement de certaines structures municipales (crèches) et la modification de la politique de soutien de la Caisse d'Allocations Familiales d'Indre et Loire se rapportant à la gestion des structures de la petite enfance.

Les produits d'exploitation regroupent :

- *les redevances d'utilisation du domaine public et les ventes de produits ;*
- *les prestations de services à savoir les redevances et droits des services à caractère culturel, sportif, social relevant de l'utilisation des structures municipales intégrant une revalorisation des tarifs d'environ 1% ;*
- *les remboursements de frais sur rémunérations (agents notamment mutualisés avec Tour(s)plus ou mis à disposition du Comité des Œuvres Sociales de la Ville) ou sur charges courantes (eau, électricité, chauffage...) et sur charges visant principalement les bâtiments gérés par la Ville mais reconnus d'intérêt communautaire (médiathèque François Mitterrand, Pôle Nautique du Cher, piscine du Mortier.....) ou mis à disposition de tiers (associations, particuliers...).*

Le montant global affecté à ce poste s'établirait autour de 15 M€ en légère baisse par rapport au BP 2015 en lien avec le transfert d'agents à Tour(s)plus n'impliquant plus de remboursements par la communauté d'agglomération.

Les **autres produits de gestion courante** (locations diverses..) ne connaîtront pas d'évolution significative pour 2016 (4,3 M€) alors que les **produits financiers** seront ajustés à la hausse pour atteindre 2 M€.

I – 3) Une capacité d'autofinancement en augmentation grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement

Du côté des dépenses courantes de fonctionnement, outre les mouvements atypiques liés à la mutualisation des services et les transferts de charges, comme évoqué en première partie de ce document, l'orientation prioritaire sera d'assurer une maîtrise de l'évolution de ces différents postes de charges pour consolider l'épargne qui finance, en partie, les dépenses d'équipement.

Les frais de personnel qui représentent le premier poste de charges de la section de fonctionnement, devront intégrer une progression limitée (autour de 1,5%) pour financer essentiellement les phénomènes conjoncturels relevant de cette ligne de dépenses.

Si, pour 2016, le Gouvernement n'a pas prévu de faire varier la valeur du point d'indice de la fonction publique, d'autres éléments feront évoluer la croissance de ce poste comme le coût du GVT (Glissement - Vieillesse - Technicité) qui retrace l'incidence des avancements ou promotions, la hausse des cotisations patronales de la CNRACL, de l'IRCANTEC et du taux de cotisation Urssaf vieillesse.

L'objectif affiché sur le poste **des achats** gérés par les services sera d'arriver globalement à une baisse des dépenses sauf dans certains secteurs prioritaires comme l'éducation (restauration scolaire et temps d'activités périscolaires) tout en tenant compte toutefois du niveau d'incompressibilité de certaines charges (impôts et taxes, assurances, contrats de maintenance, etc...). Dans les autres domaines, les baisses devraient se situer aux alentours de 2,5 %. Cette orientation devra s'appuyer sur l'analyse de la politique d'achat de la Ville, à travers l'audit engagé par la collectivité en partenariat avec Tour(s)plus.

Le montant des **subventions de fonctionnement** versées sera impacté par les mesures d'économie qu'il conviendra de mettre en place. Tous les acteurs seront amenés à contribuer à cet effort pour aboutir à une réduction globale proche de 3,5%.

Les charges financières connaîtront une réduction significative en rapport avec la signature du protocole transactionnel concernant le swap CACIB.

I - 4) Conforter le taux d'épargne pour autofinancer les dépenses d'équipement

En résumé, du côté des recettes courantes de fonctionnement, l'équilibre du BP 2016 devra donc être assuré **sans augmentation de la pression fiscale**, avec une évolution des tarifs proche de 1%, en prenant en compte la baisse des concours financiers de l'Etat et en s'appuyant sur l'excédent net du CA 2015 qui devrait être largement supérieur à l'exercice 2014.

Du côté des dépenses, l'objectif est de faire baisser les dépenses réelles de fonctionnement pour conforter l'épargne brute à un niveau proche de 8% (autour de 15 M€).

Pour mémoire, vous trouverez dans ce tableau les données se rapportant aux exercices précédents.

	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	BP 2015
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (a)	192,98	194,31	194,99	199,32	198,19	190,93
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (b)	171,02	172,40	174,10	178,31	185,32	179,88
EPARGNE BRUTE (c=a-b)	21,96	21,91	20,89	21,01	12,87	11,05
Taux d'épargne	11,38%	11,28%	10,71%	10,54%	6,49%	5,79%
CAPITAL DE LA DETTE REMBOURSE (y compris CLTR)	9,50	10,86	10,33	11,37	10,30	10,95
EPARGNE NETTE (f=c-d)	12,46	11,05	10,56	9,64	2,57	0,10

Cette trajectoire permettrait de dégager une épargne nette de près de 3 M€ sachant que le capital de la dette à rembourser augmentera de près de 1,5 M€ en 2016 pour arriver à 12,2 M€.

Cette ressource, ajoutée aux fonds propres d'investissement et à l'emprunt nouveau, servirait à financer un volume d'investissement en augmentation par rapport à celui voté au BP 2015.

Parallèlement, la poursuite du désendettement de la Ville serait assurée par une mobilisation de l'emprunt inférieur au capital de la dette remboursé.

I - 5) L'augmentation des investissements et le désendettement de la Ville

Le financement des dépenses d'équipement est assuré par des ressources propres d'investissement qu'elles soient d'origine interne ou externe et par l'emprunt.

Concernant les financements propres 2016, ils pourraient connaître une augmentation en rapport avec les participations et les mécénats attendus sur les opérations d'investissement 2016.

Ils se concentreraient autour de :

- FCTVA : 3 M€ (idem qu'en 2015). Les conséquences de l'élargissement du fonds aux dépenses en matière d'entretien des bâtiments publics et de voirie payées à compter du 1er janvier 2016, restent à mesurer pour juger de l'impact de cette mesure sur la dotation 2016 ;
- la taxe d'aménagement : 0,8 M€ étant précisé que son rendement approche le million d'euros en 2015
- le produit des amendes de police : 2 M€ soit le montant notifié de 2015 ;
- les cessions d'actifs : 2,5 M€ (contre 3 M€) sachant que la prévision de 2015 sera largement atteinte contrairement à l'exercice 2014 ;
- les subventions d'équipement : autour de 4 M€.

L'emprunt nouveau ne pourra pas raisonnablement dépasser le montant affiché au titre de l'exercice précédent, soit 10 M€, pour abaisser durablement l'encours de la dette.

Ainsi, le montant total des ressources disponibles (en intégrant l'autofinancement) de la section d'investissement permettrait de financer un plan d'équipement d'environ 25 M€.

Vous trouverez, en annexe, la liste des autorisations de programmes avec la répartition des crédits de paiement prévue par année.

II) LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

II - 1 Une évolution de la masse des charges de personnel maîtrisée

Budgets	Compte administratif 2012	Compte administratif 2013	Compte administratif 2014	Budget primitif 2015
Principal	100 858 068	103 904 842	107 342 141	103 800 000
Eau	2 297 612	2 341 984	2 452 741	2 497 341
Théâtre	4 972 010	5 157 718	4 597 618	5 059 174
Total	108 127 690	111 404 544	114 392 500	111 356 515

La mise en place d'un nouveau régime indemnitaire et la réforme des rythmes scolaires a entraîné une progression des charges de personnel proche de 3% entre chaque exercice.

La diminution constatée en 2014 résulte du transfert des agents de la Propreté Urbaine à Tour(s)plus avec, en contrepartie, la diminution de l'attribution de compensation reçue de l'agglomération.

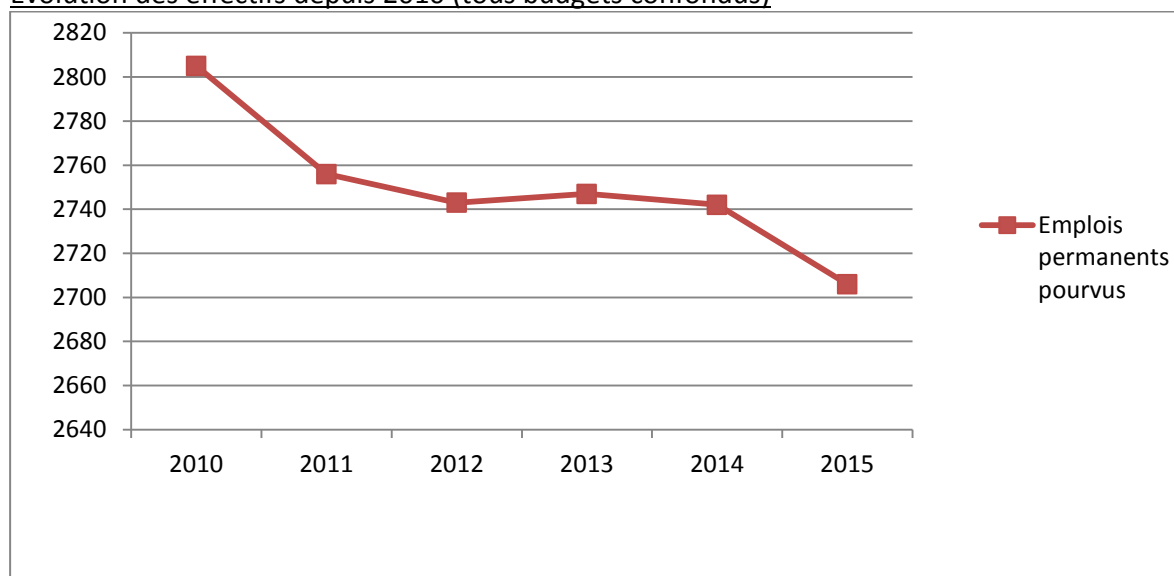
II - 2 La structure et l'évolution des effectifs en légère baisse

L'évolution des effectifs

L'évolution des effectifs fait apparaître une légère baisse des effectifs permanents (agents titulaires et non titulaires sur postes spécifiques ou affectés sur des postes vacants), liées notamment au transfert de l'ESBAT au 1er janvier 2011, à l'approfondissement de la mutualisation et au développement des compétences.

A chaque départ (retraite, mutation, etc...) une analyse des fonctions occupées et de l'organisation dans laquelle s'inscrit le poste est réalisée. Les remplacements ne sont ainsi pas systématiquement effectués et peuvent donner lieu à des évolutions dans le fonctionnement des services. Au cours de l'année 2015, 6 postes ont été créés et 18 postes ont été supprimés, principalement suite à des départs en retraite. Cette démarche analytique pour le remplacement des départs devra se poursuivre sur l'année 2016.

Evolution des effectifs depuis 2010 (tous budgets confondus)



La structure des effectifs

La structure de l'effectif n'a pas connu d'évolution majeure depuis 2010.

La filière technique représente plus de 50% de l'effectif total des agents sur emplois permanents. La prédominance de la filière technique s'explique par la volonté de gérer en régie directe un grand nombre de services publics.

La répartition des effectifs budgétés par catégorie hiérarchique est également stable depuis 2010 :

- environ 7.5% de catégorie A (moyenne nationale : 9%*),
- de 13 à 14% de catégorie B (moyenne nationale : 14%*),
- de 77 à 78% en catégorie C (moyenne nationale : 77%*),
- environ 1.5% hors catégorie (emplois spécifiques).

* Source : DGAFP – Faits et chiffres Fonction publique – Chiffre clés 2014

Nombre d'emplois permanents pourvus par filière (tous budgets confondus)

	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015
EMPLOI FONCTIONNEL	2	2	2	2	2	3
FILIERE ADMINISTRATIVE	531	514	489	489	484	471
FILIERE ANIMATION	25	25	26	25	24	23
FILIERE CULTURELLE	211	220	221	225	229	223
FILIERE MEDICO-SOCIALE	152	147	153	151	150	149
FILIERE POLICE MUNICIPALE	103	99	98	95	92	95
FILIERE SOCIALE	199	190	191	194	189	187
FILIERE SPORTIVE	52	51	49	51	52	49
FILIERE TECHNIQUE	1485	1464	1471	1475	1480	1467
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE		1	1			
HORS CATEGORIE	45	43	42	40	40	39
TOTAL	2805	2756	2743	2747	2742	2706

Nombre d'emplois permanents pourvus par catégorie (tous budgets confondus)

	31/12/2010	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015
CATEGORIE A	211	205	206	205	203	201
CATEGORIE B	364	364	370	364	372	380
CATEGORIE C	2197	2154	2130	2145	2134	2093
HORS CATEGORIE	33	33	37	33	33	32
TOTAL	2805	2756	2743	2747	2742	2706

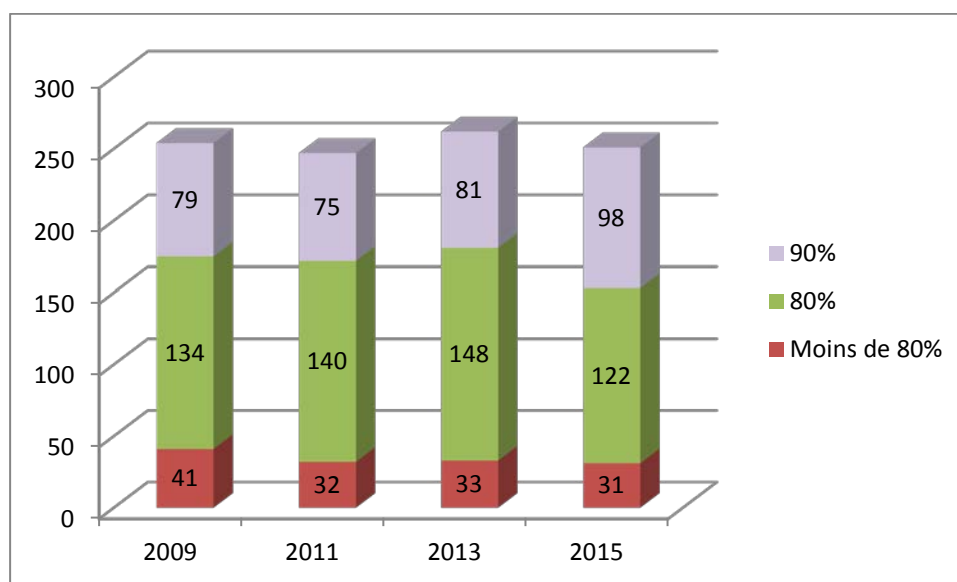
II - 3 Le temps de travail

Quotité de temps de travail

Au 31 décembre 2015, 2776 emplois sont budgétés à temps complet et 13 à temps non complet. Pour ces derniers, il s'agit de postes de professeurs et d'assistants d'enseignement artistique.

Le nombre d'agents sur emplois permanents à temps partiel est relativement stable depuis 2009 (250 personnes en moyenne.)

Répartition des agents permanents à temps partiel par quotité de temps de travail



Modalités de temps de travail

Modalités de temps travail au 31 décembre 2015

	Nombre d'agents	Répartition
40h00	130	5%
39h00	1290	48%
38h00	364	13%
37h00	71	3%
36h00	518	19%
Autres	333	12%

II - 4 Les régimes indemnitaires rénovés depuis 2012

Le régime indemnitaire de la Ville de Tours se structure de la manière suivante :

- La part fixe, liée au grade de l'agent,
- La part fonctionnelle, définie en fonction du métier, sur la base de différents critères : contraintes horaires, pénibilité, sécurité et responsabilité.

Il a été mis en place de façon progressive dans les services depuis juin 2012 avec la suppression des diverses « primes métiers. » On note ainsi, entre 2012 et 2013 (année de l'application du nouveau régime indemnitaire, avec des rappels sur l'année précédente), une augmentation du budget consacré au régime indemnitaire de 53%. Depuis 2014, la part relative au régime indemnitaire évolue peu. Celui-ci représente en 2015 environ 11 310 000 euros soit 10% du budget principal total.

En 2016, certains services n'ayant pas fait jusqu'ici l'objet d'une application de la part fonctionnelle seront concernés par une revalorisation de leur régime indemnitaire.

II - 5 Les orientations pour 2016 : priorité à la formation, l'insertion et l'évolution des carrières

Transferts du personnel des services communs vers la Communauté d'Agglomération

Comme exposé en première partie de ce document, ce sont donc 278 postes de la Ville de Tours, qui sont transférés depuis le 1er janvier 2016 à la Communauté d'Agglomération Tour(s)plus. La rémunération de ces agents (environ 5 900 000 euros) sera désormais portée par Tour(s)plus, néanmoins un remboursement de la part de la Ville pour les services communs sera effectué.

Modifications apportées à l'organigramme de la collectivité

En 2016, l'organigramme des services de la Ville de Tours est appelé à évoluer pour tenir compte d'une nouvelle organisation.

D'une part, dans un souci de cohérence et de lisibilité, les solidarités et la cohésion sociale ont vocation à se rapprocher sous une même direction de la Cohésion Sociale.

D'autre part, une direction de l'aménagement urbain est créée afin de regrouper l'urbanisme-recensement, le bureau d'études et le SIG. Cette nouvelle direction rassemble ainsi les services ayant trait aux projets d'aménagement urbain et est mutualisée avec la Communauté d'Agglomération Tour(s)plus.

Enfin, en 2016, les agents affectés à la vidéo-protection (CSU) et à la surveillance du stationnement payant (3S) seront désormais rattachés, pour plus de cohérence, à la Police Municipale.

Evolution des ratios d'avancement de grade

L'article 47 de la loi du 26 janvier 1984 modifié par l'article 35 de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la modernisation de la Fonction Publique Territoriale permet d'instituer à la collectivité de définir ses propres ratios.

Une réflexion sur l'évolution des ratios de la Ville de Tours a ainsi été engagée, en concertation avec les différentes organisations syndicales représentatives du personnel municipal. Celle-ci a pour objectif de fixer des ratios d'avancement de grade à 100% en 2019.

Une proposition de mise en œuvre progressive a ainsi été élaborée avec l'instauration, dès 2016, d'un ratio à 100% pour les avancements de grade avec examen professionnel.

Mise en place d'un plan de formation et élaboration d'un référentiel management

L'année 2016 sera marquée par l'élaboration et le développement d'un plan de formation permettant de prévoir, mettre en œuvre et évaluer la formation du personnel. Le plan de formation vise ainsi à recenser et hiérarchiser les actions de formation selon des axes définis comme prioritaires.

Ce dispositif s'inscrit dans une démarche d'anticipation des besoins, d'adaptation au poste de travail et d'évolution des compétences. Il permettra de mettre en place, à terme, une véritable logique de parcours professionnels et d'accompagner une logique de gestion prévisionnel des emplois et compétences.

Mesures incitatives en faveur de l'insertion professionnelle des personnes sans emploi

L'année 2016 fera l'objet d'un approfondissement du recours à l'apprentissage, aux emplois aidés, au dispositif de service civique et aux travaux d'intérêts généraux (TIG).

Dans le prolongement de la démarche initiée en 2014 pour favoriser l'apprentissage, les services municipaux ont accueilli, au cours de l'année 2015, dix-sept apprentis. En 2016, l'accent sera mis sur la poursuite de cette démarche avec l'objectif de former un total de vingt apprentis.

Le recours aux emplois aidés, dans une logique d'aide à l'insertion professionnelle, sera intensifié avec l'extension de la durée de travail hebdomadaire des contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) à 35 heures depuis le 01 janvier 2016. Cette disposition permettra aux personnes concernées de bénéficier d'une immersion professionnelle optimale.

Afin de promouvoir l'insertion professionnelle des jeunes, la Ville de Tours a également permis la mise en place du contrat de Service Civique sur l'ensemble des services municipaux. Conçu principalement pour répondre aux besoins d'engagement des jeunes, ce contrat permettra l'accueil de personnes désireuses d'acquérir une première activité professionnelle, sur des missions qui n'étaient jusque-là pas assumées par la collectivité mais qui œuvreront en faveur du service public.

III) LES ENGAGEMENTS HORS BILAN : LES RELATIONS ENTRE LA VILLE ET LES ORGANISMES SATELLITES

La Ville de Tours s'appuie contractuellement sur divers partenaires, entreprises publiques locales, établissements publics et sociétés à capitaux privés pour mener à bien sa politique d'intérêt général. Les opérations financières réalisées dans ce cadre sont les suivantes.

III – 1) Les opérations sous mandat (investissement)

La Ville peut déléguer la maîtrise d'ouvrage d'une opération, c'est-à-dire sa réalisation, à un partenaire qui agit au nom et pour le compte de la Ville.

Il reste en cours une seule convention de mandat. Elle concerne la réalisation de la 2ème tranche de l'UFR Médecine confiée à la SEMIVIT pour un montant total de 6 950 000 € TTC.

Au titre de 2015, sont inscrits 53 679 € de crédits de paiement pour solder l'opération.

III- 2) Les concessions d'aménagement (investissement)

En 2015, la Ville gère quatre concessions d'aménagement : "ZAC des Deux Lions", "ZAC Ecoquartier Monconseil", "ZAC casernes Beaumont-Chauveau" et "Haut de la rue Nationale". La Ville est amenée à participer à ces opérations par le versement d'avances ou de participations.

La convention pour l'aménagement du quartier des Deux Lions expire le 31 décembre 2020.

Dans cette convention, la Ville s'est engagée à verser une participation financière de 34 228 000 € HT sur la totalité de l'opération. En 2015, la Ville a versé le solde de cette participation pour 208 772 € TTC.

Par ailleurs, la Ville a versé une avance pour la réalisation du parking dans le cadre de l'aménagement des Deux Lions d'un montant total de 15 618 000 €. Le dernier versement a eu lieu en 2014.

La convention pour l'aménagement de l'écoquartier Monconseil, signée le 10 avril 2006 entre la Ville et Tour(s)Habitat et modifiée par avenant n°7, expire le 31 décembre 2021. La Ville s'est engagée à apporter une contribution financière de 2 214 986 € HT, soit 2 657 983 € TTC, en tranches annuelles de 442 997,20 € HT, soit 531 596,52 € TTC, de 2017 à 2021. Dans le cadre de la recherche d'économies, une réflexion est engagée avec l'aménageur pour baisser la participation de la Ville, voire la supprimer d'ici la fin de la convention.

D'autre part, la SET a été désignée en tant que concessionnaire des deux opérations d'aménagement suivantes :

. La "ZAC casernes Beaumont-Chauveau" : le traité de concession, signé en 2012 pour une durée de 10 ans et modifié par avenant n°2 du 23/12/2015, prévoit une participation financière de la Ville de Tours de 2 680 500 € HT, soit 3 205 878 TTC, versée par tranches annuelles de 2016 à 2021. Le premier versement de 446 750 € HT soit 536 100 € TTC interviendra en 2016. La participation de la Ville pourra faire l'objet d'un réajustement à la baisse en fonction des orientations qui seront prises par le comité de pilotage. Des études préalables ont été financées, en 2011 et 2012, pour un montant de 413 931 €.

. Le "Haut de la rue Nationale" : la convention d'aménagement, signée en 2012, expirant en 2024 et modifiée par avenant n°1 du 23/12/2015, prévoit une participation financière de la ville de Tours de 9 355 463 € HT versée par tranches annuelles de 2012 à 2021. Un premier versement pour participation aux équipements a été effectué en 2013 pour un montant de 680 000 € HT, soit 813 280 € TTC. En 2014, une participation d'équilibre de 1 250 891 € a été versée. En 2016, il est prévu une participation de 1 250 891 € affectée en priorité aux travaux.

. Logement social

Il restera à solder, pour les années 2016 et suivantes, les engagements pris antérieurement et validés par des autorisations de programmes (732 935 €).

III – 3) Les délégations de service public (fonctionnement et investissement)

. Participations aux SEM délégataires de service public

Au titre du contrat d'affermage pour l'exploitation du centre des congrès VINCI, dont le terme est fixé en 2023, la SEM TOURS EVENEMENTS reçoit une participation de fonctionnement et verse une redevance. Au titre de l'année 2015, la subvention a été versée à la SEM à hauteur de 3 644 307 € et la redevance s'est élevée à 2 073 307 € HT. Pour 2016, une subvention de 3 823 307 € serait à inscrire selon le budget prévisionnel de la SEM présenté en conseil municipal, le montant de la redevance restant inchangé.

Concernant le contrat d'affermage pour l'exploitation du parc des expositions, arrivant à échéance en 2023, la SEM TOURS EVENEMENTS a apporté une redevance de 344 600 € HT en 2015 (183 600 € HT de redevance fixe et 161 000 € HT de redevance variable calculée sur l'exercice 2014).

Au titre du contrat d'affermage pour l'exploitation du marché de gros, dont le terme est fixé en 2024, la SGMG est redevable, chaque année, d'une redevance de 100 000 €.

Le contrat d'affermage pour l'exploitation du crématorium et du service extérieur des pompes funèbres expirent en 2017. Suivant les termes du contrat, la SEM PFI est assujettie, en 2015, à une redevance de 170 939,23 € pour le crématorium et 67 375,53 € pour le centre funéraire.

Un montant de 125 000 € a été payé sur le budget annexe 2015 du crématorium pour le versement d'une subvention d'investissement à la SAEM PFI pour la remise aux normes des fours. Un complément de 337 000 € reste à inscrire sur le budget annexe 2016.

. Participations aux sociétés à capitaux privés délégataires de service public

En 2015, la Ville gère 3 autres conventions de délégation de service public relatives aux activités économiques (deux pour la gestion des parcs de stationnement en structure et une pour le réseau de chauffage urbain).

Au titre du contrat d'affermage pour l'exploitation des 5 parkings de la Ville (Vinci gare, Halles, Champ Girault, Jacquemin, Mirabeau), dont le terme est fixé en 2021, Effiparc Centre verse une redevance à la Ville qui s'est élevée à 86 819 € HT en 2015.

Rien n'est perçu au titre du contrat de concession pour l'exploitation du parking Anatole France, dont la fin est programmée en 2038.

Au titre du contrat de concession pour l'exploitation du chauffage urbain des Rives du Cher, arrivant à échéance en 2032, la SCBC a versé une redevance de 176 190,52 € en 2015.

IV) LA POLITIQUE DE GESTION DE LA DETTE AXEE SUR LE DESENDETTEMENT ET LE REPROFILAGE DE L'ENCOURS DE LA DETTE

Les dispositions nouvelles de la loi NOTRe consacrent et renforcent le cadre légal du DOB tel que prévu dans l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. La loi prévoit que les orientations générales du budget doivent s'accompagner d'informations sur la structure et la gestion de la dette pour les collectivités de plus de 10 000 habitants. Elle offre ainsi une opportunité pour ces collectivités, de faire un point complet sur leur endettement.

Le marché bancaire aujourd'hui offre l'opportunité aux collectivités de se financer à des conditions plus avantageuses basées sur des taux continuellement bas depuis l'année dernière. Selon Finance Active, cette période de « taux bas » devrait se prolonger au-delà de 2017.

Par ailleurs, l'accès au crédit se trouve facilité par le coût des marges bancaires qui affichent un recul sensible (autour de 1% en moyenne sur 15 ans contre 3% en 2012). Ainsi, pour un emprunt à 15 ans, la marge moyenne tend vers 100 points de base alors que les durées d'amortissement peuvent aller jusqu'à 25 ans.

Cependant, si les conditions de financement s'améliorent, elles sont étroitement corrélées à la situation financière de la collectivité en lien avec l'analyse et l'évolution de certains ratios (taux d'épargne, capacité de désendettement..) traduisant la qualité de signature de l'entité.

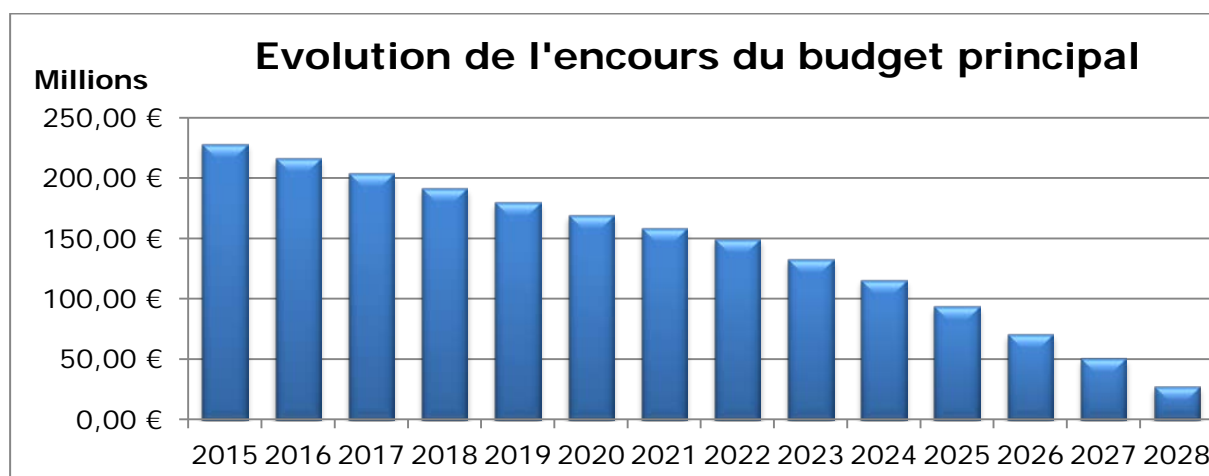
IV - 1) La structure de la dette de la Ville

Au 1er janvier 2016, la Ville de Tours dispose de 31 emprunts (dont 3 emprunts revolving et 2 contrats de swap) comptabilisés sur 3 budgets : budget principal : 26 emprunts, budget annexe de l'eau : 4 emprunts et budget annexe du crématorium : 1 emprunt.

L'encours de la dette au 31/12/2015 s'élevait à 228 527 085€, pour le budget principal, contre 231 959 641€ au 31/12/2014 soit une baisse de -1.48% (-3,4M€).

Le montant de l'encours de la dette des budgets annexes s'établissait au 31 décembre 2015 à 4,8M€ contre 5,3M€ fin 2014 soit une baisse de -9,4%, (-0,5M€).

Une volonté de poursuivre le désendettement



Le tableau représente la courbe d'extinction de la dette au 1/1/2016 du budget principal de la Ville.

La Ville poursuit sa politique de désendettement en continuant de rembourser un montant de capital supérieur à celui de l'emprunt nouveau. Cette stratégie devrait se poursuivre en 2016 puisque la Ville prévoit un remboursement de capital à hauteur de 12 M€ et que le montant de l'emprunt mobilisé (report de 2015) sera de 8 M€.

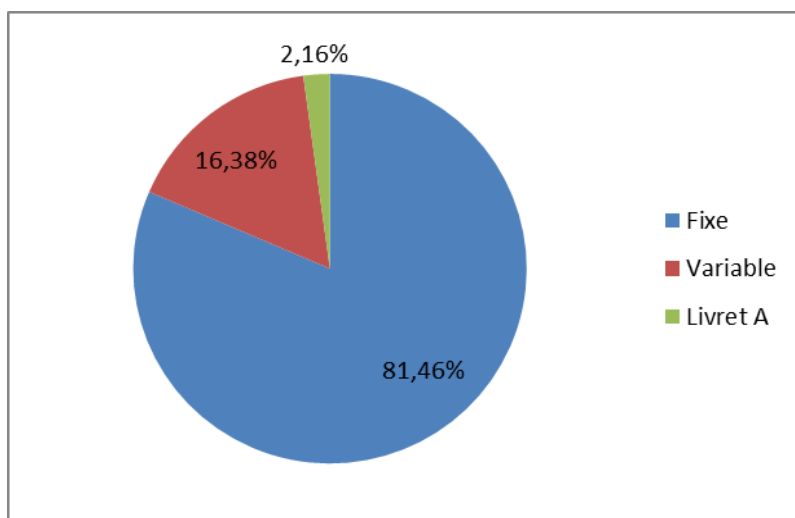
Une structure de dette sécurisée et variée

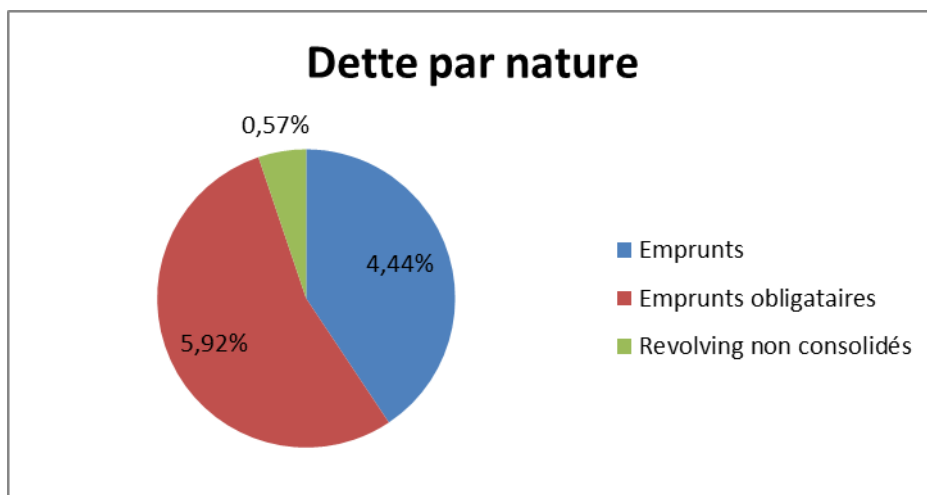
Concernant les frais financiers, la Ville affiche une volonté à la fois de sécuriser sa dette et d'optimiser sa gestion active.

En effet, pour ses emprunts nouveaux, la Ville privilégie les taux fixes et les taux variables en profitant du marché propice. Ainsi, en 2015 la ville a mobilisé un emprunt auprès de la Banque postale d'un montant de 7,5M€ au taux fixe de 1,24% sur 8 ans. De même, en 2014, un emprunt de 9,4M€ a été signé avec le même établissement sur 8 ans et 7 mois au taux Euribor 3 mois assorti d'une marge de 1,29%.

A titre d'exemple, à la date du 30 décembre 2015, l'Euribor 3 mois est coté -0,13%, ce qui signifie que pour cet emprunt la Ville paierait un taux égal à $-0,13+1,29$ (marge) soit 1,16%.

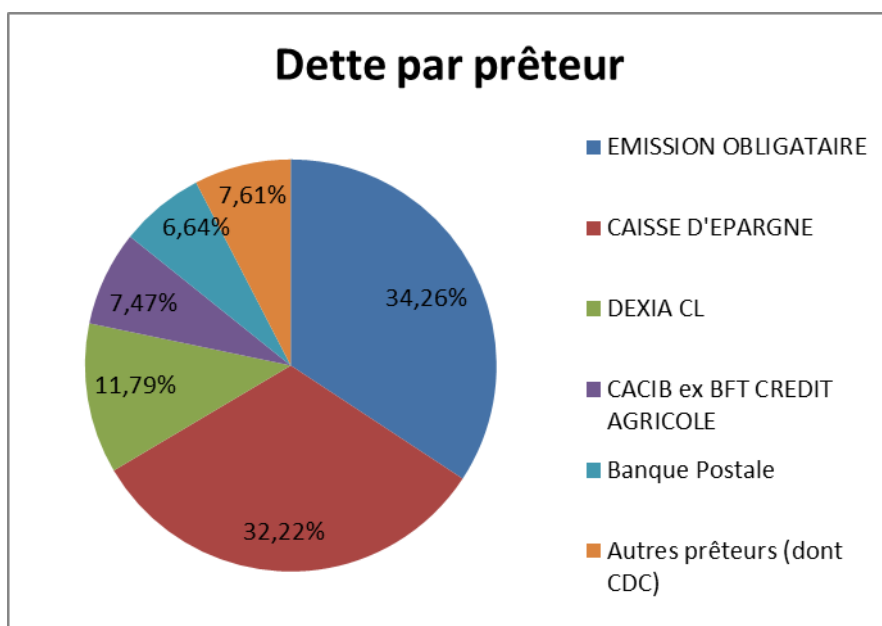
La structure de la dette présentée ci-dessous permet d'appréhender sa composition.





Un partenariat diversifié

Pour ses besoins de financement, la Ville diversifie ses partenaires en privilégiant des établissements présents sur le territoire.



Par ailleurs, la Charte de Bonne Conduite (CBC) dite Ghisler instaurée en 2008 classe au 1/1/2016 la dette de la Ville de Tours à 100% de l'encours sur risque 1 A.

En effet, suite à la disparition du swap toxique qui représentait à lui seul un risque de 9%, la dette de la Ville se trouve désormais totalement sécurisée.

IV – 2) La gestion des « swaps »

Au 31/12/2015, la Ville ne disposait plus que de 2 contrats contre 7 en 2014, 5 contrats étant arrivés à échéance le 30 juillet 2014 et un le 31/12/2015. Les 2 restants se clôtureront en mars 2017. Pour 2016, les recettes provenant de ces 2 swaps sont estimées à 300 000€.

Pour ces contrats, la Ville paie du taux variable (euribor) et reçoit en contrepartie du taux fixe (figé à la date de la réalisation du contrat). C'est la soulte qui est constatée et comptabilisée en produits financiers.

IV- 3) La gestion de trésorerie

Destinée à faire face à un besoin ponctuel, la ligne de trésorerie est un concours financier qui permet de mobiliser des fonds, à tout moment et très rapidement, pour pallier une insuffisance momentanée de trésorerie.

Les intérêts ne portent que sur les sommes mobilisées et sont calculés au prorata temporis en fonction des montants effectivement utilisés.

La ligne de trésorerie n'est pas un financement budgétaire, seuls les frais financiers (intérêts, frais de dossier, ...) qu'elle génère sont inscrits au budget.

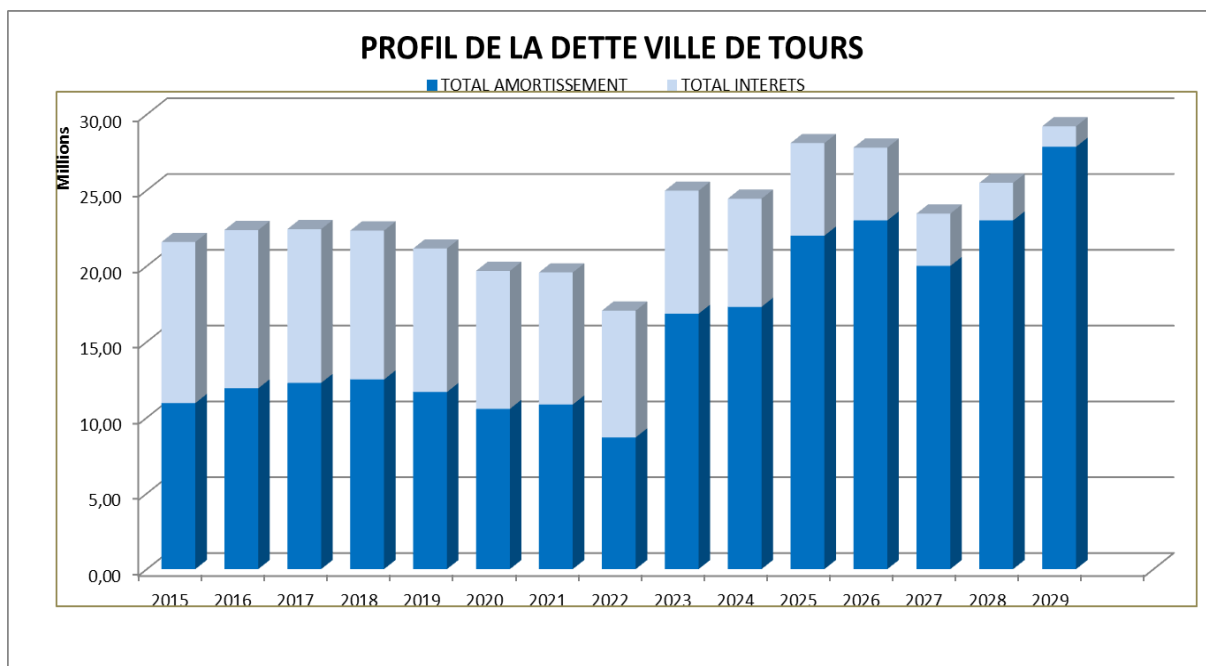
Pour 2016, la Ville vient de mobiliser une ligne de trésorerie de 5 M€ auprès du Crédit Agricole avec les principales caractéristiques suivantes :

- index : Euribor 3 mois moyenné ;
- marge : 0,40% ;
- frais d'engagement : 5 000 €.

IV- 4) Les actions projetées pour 2016

Pour 2016, la Ville continuera sa politique de désendettement en inscrivant un besoin d'emprunt inférieur au capital remboursé qui s'élèvera pour cette année à plus de 12 M€.

Par ailleurs, il est envisagé de travailler sur le profil actuel de la dette et en particulier sur les différents emprunts "in fine" qui vont générer des charges d'amortissements importantes à compter de l'année 2023.



La première opération concernerait les trois lignes détenues auprès du Crédit Foncier pour respectivement 20 M€, 23 M€ et 27,9M€. En effet, le profil d’amortissement de ces 3 lignes rend difficile les perspectives de remboursement aux échéances de ces prêts (2027, 2028 et 2029).

L’objectif serait de réaménager chacune de ces lignes avec un nouveau profil d’amortissement qui prendrait en compte celui de la dette globale de la Ville.

V) PERSPECTIVES FINANCIERES ET ORIENTATION BUDGETAIRE 2016 DES BUDGETS ANNEXES

V-1) Le budget annexe de l'eau

Concernant le budget annexe de l'eau, après les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes, le service des eaux a élaboré un schéma directeur d'alimentation en eau potable de la Ville de Tours.

Ce document décrit notamment les actions à conduire pour améliorer et sécuriser le service public de l'eau potable sur le périmètre desservi par la régie municipale. Il est complété par le plan pluriannuel d'investissement qui présente l'évaluation des besoins de financement de ces opérations.

Pour 2016, les projets importants ciblent essentiellement trois obligations :

- La protection de la ressource en eau et la sécurisation de l'approvisionnement,
- La gestion patrimoniale du réseau de distribution,
- La modernisation des outils de facturation et de relation avec les abonnés.

Quant aux ouvrages de production et stockage, pour lesquels de gros travaux de réhabilitation ont été réalisés ces quinze dernières années, ils ne feront l'objet que d'opérations d'entretien courant.

Protection de la ressource en eau et la sécurisation de l'approvisionnement

Les projets de transfert d'eau potable se poursuivent, avec la création d'un ouvrage dédié entre le réseau de Tours et les réservoirs de la Thibaudière, à Parçay-Meslay, permettant de fournir la totalité des besoins en eau potable du SIAEP et le secours de la ville de Tours, ainsi que l'alimentation d'un quartier de La Riche depuis une interconnexion existante restructurée en 2015.

Concernant le transfert d'eau vers la SIAEP Rochecorbon une AP de 1M€ a été ouverte en 2013. Un montant de 0,5M€ de crédits de paiement est prévu au budget 2016 pour finaliser les travaux.

En parallèle, les opérations induites par l'instauration des périmètres de protection des captages, collecte et traitement des eaux de ruissellement du pont Mirabeau, installation de vidéosurveillance sur l'île aux vaches, avancent dans le cadre d'une Autorisation de Programme (AP) dont le montant total s'élève à 2 M€.

Gestion patrimoniale du réseau de distribution

Le programme de renouvellement des conduites et branchements, élaboré annuellement en concertation avec le service voirie et les concessionnaires, se poursuit sur la base d'une enveloppe de 2 M€.

En outre, une campagne de diagnostic structurel des principales artères du réseau de distribution débutera en 2016, par l'ouvrage situé du côté est de la rue Nationale.

En parallèle, des études de modélisation du fonctionnement du réseau seront lancées. Les résultats de ces études seront exploités avec plusieurs objectifs, la mise en œuvre d'une

sectorisation du réseau en vue d'un suivi quantitatif des fuites et l'élaboration du plan de secours en cas d'indisponibilité des infrastructures de production d'eau potable de la Ville.

Modernisation des outils de facturation et de relation avec les abonnés

La mise en œuvre d'une solution de relève à distance des compteurs d'eau sera lancée en 2016, avec l'aide d'un bureau d'étude pour assister la ville dans le choix et le déploiement.

Le service souhaite mettre en place une GED (Gestion Electronique des Documents) pour les pièces des contrats de fourniture d'eau et étudier la création d'un portail web de communication avec les abonnés. Une enveloppe de 50 000€ est évaluée pour cette opération.

V-2) Le budget annexe des activités lyriques et symphoniques

Les activités du grand théâtre de Tours s'inscrivent dans les orientations du projet culturel 2015-2020 de la Ville qui s'appuient sur le développement culturel et l'irrigation du territoire, le soutien à la création et à l'innovation, dans des objectifs de proximité et de participation avec la population, d'attractivité et de rayonnement.

Le grand théâtre de Tours est un service culturel majeur. C'est un service municipal en régie avec un budget annexe. Il propose une saison lyrique (6 ouvrages par saison) et symphonique (6 programmes par saison), une saison de musique de chambre et des spectacles jeune public, ainsi qu'un programme d'actions culturelles. Il est un fleuron de la politique culturelle de la Ville de Tours, avec un fort rayonnement sur le territoire.

Les différentes collectivités apportent leur soutien au grand théâtre. Au premier rang se trouve la Ville de Tours. La Région Centre Val de Loire porte la mission régionale de l'orchestre. L'Etat, Ministère de la culture et de la Communication, Direction des Affaires culturelles du Centre Val de Loire, apporte son soutien aux activités lyriques. Le Département soutient une coproduction lyrique et des concerts dans le département. Cette convergence d'attentions est favorable au développement culturel et artistique du grand théâtre.

Les moyens financiers et les objectifs sont définis par les collectivités partenaires et se résument comme suit :

- En tant que service municipal, la Ville de Tours apporte une contribution financière de 3,1 M€ ;
- La Région Centre Val de Loire soutient la mission régionale de l'orchestre (1 103 000 € en 2015) intégrant la formation de jeunes musiciens issus du Conservatoire à Rayonnement Régional et de l'Orchestre des Jeunes du Centre ;
- L'Etat DRAC Centre soutient la saison lyrique à hauteur de 550 000 € en 2015 ;
- Le Département d'Indre et Loire apporte son soutien pour une coproduction lyrique, des concerts dans le Département (170 000 € en 2015).

Après le départ de son directeur, la Ville entend bien poursuivre l'activité du Grand Théâtre sous une gouvernance rénovée. Aussi, a-t-elle missionné un directeur par intérim pour préparer la saison 2016/2017.

Par ailleurs, elle vient d'engager avec ses partenaires (Etat, Région, Département) une procédure de recrutement d'un directeur général chargé de la programmation, sur la base du cahier des missions et des charges des opéras en région. A ce titre, les candidats seront invités à rédiger un projet artistique et culturel avec une simulation budgétaire portant sur 3 saisons à venir de 2017 à 2020.

V-3) Le budget annexe du crématorium

Pour le budget annexe du Crématorium, les travaux envisagés pour un total de 1 315 000 € ont fait l'objet d'une inscription de crédits de 377 938 € en 2015 qui seront reportés sur 2016.

Pour rappel, ces travaux consistent en des améliorations fonctionnelles du bâtiment : création d'une salle de réception, reprise de l'entrée du bâtiment, climatisation des salles de cérémonies, réfection des toitures et des réseaux d'eaux usées et en des travaux de mise aux normes (extension des locaux pour intégrer les lignes de traitement d'air).

Ces travaux qui, après enquête publique, se dérouleront en 2016, et nécessiteront la fermeture du crématorium pendant 3 mois, feront l'objet d'une inscription de crédits en 2016 pour le solde de l'opération (932 692 €) et seront financés, d'une part, par autofinancement et, d'autre part, par un emprunt de l'ordre de 850 000 €.

Concernant la section fonctionnement du budget annexe du crématorium, en 2015, une subvention d'investissement de 125 000 € a été versée à la SEM PFI pour le financement des lignes de filtration des fours. Le solde de la subvention, soit 337 000 €, sera versé sur l'exercice 2016. La section fonctionnement s'équilibrera grâce à la redevance annuelle de l'ordre de 170 000€ et la reprise du résultat de fonctionnement des années antérieures.

V-4) Le budget annexe des prestations cimetières

L'équilibre global de ce budget sera assuré par des recettes provenant de prestations (creusement de fosses, vente de caveaux, travaux d'entretien de sépultures...) qui peuvent entrer en concurrence avec le secteur privé.

A ce titre, il est prévu une revalorisation moyenne des tarifs de 1%.

Ces recettes seront affectées à des dépenses de fonctionnement courantes du service et à des investissements nécessaires au développement de cette activité, notamment des acquisitions de matériels.

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

BUDGET PRINCIPAL

N°	Intitulé de l'AP	Montant des AP					Montant des CP			
		Opération	Service Gestion.	Pm, AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2015	Total cumulé (Toutes les DM y compris pour 2015)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/2015)	CP ouverts au titre de l'exercice 2015	Reste à financer de l'exercice 2016	Reste à financer (exercices au-delà de 2016)
10	UFR Médecine	950 E4	Finances	6 950 000,83		6 950 000,83	6 896 321,49	53 679,34		
96	Informatisation de la Médiathèque et des bibliothèques	754Z0	DOMTG	396 831,80		396 831,80	390 525,43	6 306,37		
104	PPP Chauffage urbain	759Z0	Energie	4 299 429,64	14 379,37	4 313 809,01	2 541 490,26	427 121,49	360 000,00	985 197,26
111	Aménagement des réserves de la Camusière	858Z0	Bâtiments	2 800 000,00	700 000,00	3 500 000,00	270 932,88	1 308 053,44	1 921 013,68	0,00
115	Jardin botanique - Aménagement 2nde phase	967 E4	Parcs Jardins	442 125,97	-34 092,20	408 033,77	408 033,77	0,00		
116	Modernisation de la Bibliothèque	968A1	Bâtiments	6 121 991,13	-624,38	6 121 366,75	6 086 664,23	34 702,52		
117	Embellissement des espaces publics du Vieux Tours	969A1	Techniques	1 427 545,17	-151,10	1 427 394,07	1 427 394,07	0,00		
118	Informatisation DRH	970Z0	DRH	282 630,00	-25 130,00	257 500,00	232 366,88	25 133,12		
123	TRAM - Dévoisement des réseaux	10500Z0	Techniques	5 016 919,40	-83 384,71	4 933 534,69	4 933 534,69	0,00		
124	Logement social - 2010	10505Z9	Finances	530 000,00		530 000,00	454 400,00	20 000,00	46 000,00	9 600,00
126	Terrain synthétique Tours Nord	10507S1	Techniques	696 432,17		696 432,17	681 332,67	15 099,50		
129	Piscine Bozon - restructuration et rénovation	11500B1	Bâtiments	6 759 999,58	-1 125,76	6 758 873,82	6 751 940,18	6 933,64		
132	Restaurations œuvres avant déplacement Camusière	11503Z0	Culture	163 065,16	-6 480,37	156 584,79	155 031,39	1 553,40		

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

BUDGET PRINCIPAL

N°	Intitulé de l'AP	Montant des AP					Montant des CP			
		Opération	Service Gestion.	Pm, AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2015	Total cumulé (Toutes les DM y compris pour 2015)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/2015)	CP ouverts au titre de l'exercice 2015	Reste à financer de l'exercice 2016	Reste à financer (exercices au-delà de 2016)
133	Jardin Place Meffre	11504K2	Parcs Jardins	1 071 613,36	-813,91	1 070 799,45	1 051 154,05	19 645,40		
135	Logement Social 2011	11506Z0	Finances	530 000,00		530 000,00	464 000,00		46 000,00	20 000,00
136	Autocommutateur de la mairie	11507Z0	DOMTG	528 964,03	-55,97	528 908,06	504 477,40	24 430,66		
137	GS J.Fontaine - 1ère phase	11508N3	Bâtiments	4 935 299,79	-61 404,37	4 873 895,42	4 691 988,79	181 906,63		
138	Crèche Grenouillère - Monconseil	11509N3	Bâtiments	2 617 130,93	-2 119,07	2 615 011,86	2 527 285,76	87 726,10		
139	Centre funéraire - Extension	11510F2	Bâtiments	920 000,00 HT 1 100 320,00 TTC	-4 975,32	915 024,68	586 025,80	328 998,88		
141	Fourrière de Larçay	12501Z8	Bâtiments	800 500,00	33 030,31	833 530,31	755 064,84	78 465,47		
142	Aménagement Leclerc / J.Jaurès					1 894 349,81	1 894 349,81	0,00		
	- Leclerc	12502A1	Techniques	1 166 452,20	-9 887,98	1 156 564,22	1 156 564,22	0,00		
	- J.Jaurès	12502A2	Techniques	824 842,17	-87 056,58	737 785,59	737 785,59	0,00		
143	Restauration Raspail - Restructuration des locaux	12503L1	Bâtiments	233 033,53	-11 171,06	221 862,47	219 272,18	2 590,29		
144	Logement Social 2012	12505Z0	Finances	760 000,00		760 000,00	608 000,00	0,00	92 000,00	60 000,00
145	Université F.Rabelais Centre de ressources en langue	12506Z0	Finances	1 500 000,00		1 500 000,00	1 200 000,00	300 000,00		

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

BUDGET PRINCIPAL

Montant des AP							Montant des CP			
N°	Intitulé de l'AP	Opération	Service Gestion.	Pm, AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2015	Total cumulé (Toutes les DM y compris pour 2015)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/2015)	CP ouverts au titre de l'exercice 2015	Reste à financer de l'exercice 2016	Reste à financer (exercices au-delà de 2016)
147	Haut de la rue Nationale	12508A2	Finances	10 227 263,00		10 227 263,00	2 064 171,00	250 179,00	1 501 070,00	6 411 843,00
148	Gymnase Paul Racault - Travaux	12509D2	Bâtiments	150 000,00	-3 586,53	146 413,47	146 413,47			
149	Logement Social 2013	13501Z0	Finances	530 000,00		530 000,00	317 557,22	40 000,00	40 000,00	132 442,78
150	Site Mame Installation de l'ESBA	13502D1	Bâtiments	5 140 000,00	265 579,43	5 405 579,43	1 812 664,16	2 201 902,27	1 391 013,00	0,00
151	Restauration Pitard / Ferry Restructuration des locaux	13503H2	Bâtiments	200 000,00	-33 722,57	166 277,43	165 275,43	1 002,00		
153	Vestiaires / sanitaires Terrain n° 10 vallée du Cher	14502M2	Bâtiments	1 000 000,00		1 000 000,00		4 992,00	0,00	995 008,00
159	Logiciel financier	14508Z0	DSI	400 000,00	-115 000,01	284 999,99	133 156,29	151 843,70		
160	Aire de grand passage des gens du voyage à la Gloriette	14510W4	Techniques	452 500,00 HT 543 000,00 TTC		452 500,00	318 401,53	39 578,76	0,00	94 519,71
161	Restauration de la Basilique Saint-Martin	14511A5	Bâtiments	2 050 000,00		2 050 000,00	2 764,51	151 200,00	1 770 000,00	126 035,49
162	Réhabilitation de la résidence Schweitzer	14512Z0	Finances	399 050,00		399 050,00		120 000,00		279 050,00

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

BUDGET PRINCIPAL

Montant des AP							Montant des CP			
N°	Intitulé de l'AP	Opération	Service Gestion.	Pm, AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2015	Total cumulé (Toutes les DM y compris pour 2015)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/2015)	CP ouverts au titre de l'exercice 2015	Reste à financer de l'exercice 2016	Reste à financer (exercices au-delà de 2016)
163	Site Marmoutier - Evaluation	15501P3	Bâtiments	120 000,00		120 000,00		10 000,00	0,00	110 000,00
164	Machine à bois	15502S2	Bâtiments	100 000,00		100 000,00		50 000,00	50 000,00	
165	Tempête de Juin 2013 - Réfection des couvertures sur les bâtiments	15503Z0	Bâtiments	600 000,00		600 000,00		20 000,00	0,00	580 000,00
166	Installation de France Télévision dans le volume Nord des Halles	15504A4	Bâtiments	392 000,00		392 000,00		20 000,00	40 000,00	332 000,00
167	Musée Saint-Martin	15505A5	Bâtiments	350 000,00		350 000,00		10 000,00	340 000,00	
168	Spectacle cathédrale St-Gatien	15506C1	Bâtiments	650 000,00		650 000,00			350 000,00	300 000,00
				74 535 619,86	532 207,22	75 067 827,08	50 691 990,18	5 993 043,98	7 947 096,68	10 435 696,24

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

BUDGET PRINCIPAL

		Montant des AE				Montant des CP			
N°	Intitulé de l'AE	Service Gestion.	Pm, AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2015	Total cumulé (Toutes les DM y compris pour 2015)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/2015)	CP ouverts au titre de l'exercice 2015	Reste à financer de l'exercice 2016	Reste à financer (exercices au-delà de 2016)
1	PPP Chauffage urbain	Energie	36 215 208,22	-2 922 411,61	33 292 796,61	16 803 010,13	2 664 255,00	2 524 763,00	11 300 768,48
			36 215 208,22	-2 922 411,61	33 292 796,61	16 803 010,13	2 664 255,00	2 524 763,00	11 300 768,48

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

BUDGET EAU

		Montant des AP					Montant des CP			
N°	Intitulé de l'AP	Opération	Service Gestion.	Pm, AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2015	Total cumulé (Toutes les DM y compris pour 2015)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées 01/01/2015)	CP ouverts au titre de l'exercice 2015	CP à ouvrir au titre de l'exercice 2016	Reste à financer (exercices au-delà de 2016)
1	Zone de captage Ile aux vaches	750Z0	Techniques	4 022 029,06		4 022 029,06	4 022 029,06			0,00
2	Station d'alerte en amont de captage	751Z0	Techniques	601 532,74		601 532,74	601 532,74			0,00
3	Dévoisement réseaux Tramway	10500Z0	Techniques	8 197 797,13	-25 986,50	8 171 810,63	8 162 492,63	9 318,00		0,00
4	Périmètre de protection de captages	12504Z0	Techniques	2 000 000,00		2 000 000,00	10 914,88	242 834,80	500 000,00	1 246 250,32
5	Extension réseau de Tours vers SIAEP Rochecorbon	13087P2	Techniques	1 023 264,00	476 736,00	1 500 000,00	7 732,80	1 015 531,20	476 736,00	0,00
				15 844 622,93	450 749,50	16 295 372,43	12 804 702,11	1 267 684,00	976 736,00	1 246 250,32

**SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT
BUDGET DU CREMATORIUM**

		Montant des AP					Montant des CP			
N°	Intitulé de l'AP	Opération	Service Gestion.	Pm, AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2015	Total cumulé (Toutes les DM y compris pour 2015)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/2015)	CP ouverts au titre de l'exercice 2015	CP à ouvrir au titre de l'exercice 2016	Reste à financer au delà de l'exercice 2016
1	Mise aux normes et réhabilitation des fours	14500Z8	Bâtiments	1 315 000,00		1 315 000,00	4 369,84	377 937,01	932 693,15	0,00